



Dépassement non autorisée plus voie véhicules lent

Par **Coko77480**, le **05/02/2022** à **21:38**

Bonjour,

Lors du interdiction de dépassement/ Le fait de dépassé un véhicule qui circule dans une voie pour véhicules lent est'il sanctionnable et qu'elle est la sanction ?

Merci.

Par **LESEMAPHORE**, le **06/02/2022** à **01:03**

Bonjour,

Les véhicules qui circulent sur voie lente, ne sont pas soumis à vitesse lente d'une part et sont autorisés à dépasser (en changeant de file). La file à gauche de la voie lente comportant la même VLA que celle de sa gauche, les véhicules sont en dépassement permanent en rapport de la voie lente.

La contravention peut etre constatée envers le conducteur si interdit ponctuellement par panneau B3 + M3a - R414-14 , R411-25 CR , 4 bis N10097 (cette signalisation impose un arrêté de prescription du gestionnaire de la voirie).